



Prix Reconnaissance de l'AQAAD

Appel de candidatures

Date limite : 1^{er} novembre de chaque année

Le Conseil général de l'AQAAD (sur recommandation du Comité Prix reconnaissance) peut décerner annuellement les prix suivants :

Prix Antonio Lamer

Remis à une avocate ou un avocat ayant pratiqué pendant plus de 25 années, ce prix reconnaît l'excellence d'une carrière vouée au droit et à la justice.

Prix AQAAD

Remis à une avocate ou un avocat pratiquant principalement le droit criminel depuis 10 ans, mais moins de 25 ans, ce prix reconnaît l'excellence dans son cheminement de carrière.

Prix Michel Proulx

Remis à une avocate ou un avocat ayant pratiqué depuis 10 ans ou moins, ce prix vise à encourager l'excellence de jeunes avocates et avocats dans la pratique de leur profession.

Prix Excellence

Prix remis à un avocat ou avocate pour souligner un dossier particulier, un fait d'armes ou une implication remarquable au cours de l'année.

Le Conseil général de l'AQAAD décerne ses récompenses à des avocates ou avocats qui se sont qualifiés selon les critères suivants :

- L'accomplissement d'un haut fait professionnel ou la réalisation d'une performance digne de mention;
- Leur implication dans la défense des intérêts de la justice;
- Leur réputation professionnelle et le fait de s'être mérité le respect et l'estime de ses collègues;
- Leurs qualités intellectuelles qui lui ont permis de contribuer à l'avancement du droit et de la profession d'avocat;
- Leur implication tant sur le plan professionnel que communautaire;
- Tout autre motif jugé pertinent.

L'AQAAD peut, à sa discrétion : ne pas accorder de prix, accorder l'un ou l'autre des prix et cela à un ou plusieurs avocates ou avocats, accorder un prix à un avocat ou avocate qui a été nommé juge ou accorder un prix à titre posthume.

Les candidatures peuvent provenir d'individus, de groupes ou de comités. **Elles doivent être présentées par écrit et signées par au moins deux personnes et accompagnées du curriculum vitae du / de la candidat(e), ainsi que d'un exposé sommaire des motifs de la mise en candidature.**

Vous êtes invités à faire parvenir vos mises en candidatures avant le 1^{er} novembre de chaque année.

L'annonce aux récipiendaires sera faite à la mi-décembre et la remise des prix sera effectuée au colloque annuel de l'Association, en février.



Formulaire de candidature

Nom du candidat : _____
Date d'admission au
Barreau : _____
Section : _____

Prix pour lequel la
candidature est
présentée :

- Prix Antonio Lamer (plus de 25 ans de carrière)
- Prix AQAAD (plus de 10 ans mais moins de 25 ans de carrière)
- Prix Michel Proulx (10 ans ou moins de carrière)
- Prix Excellence

Personnes appuyant
la candidature (au
minimum 2) :

Exposé sommaire
des motifs de la mise
en candidature :

***N'oubliez pas de
joindre le CV du
candidat.**